



OPÉRATION TRANSPARENCE

EAU : LE GRAND GASPILLAGE

LE PALMARÈS DES FUITES DANS LES 101 PRÉFECTURES DE FRANCE

Dossier de presse
20 mars 2014

EAU : LE GRAND GASPILLAGE

850 000 km de canalisations acheminent chaque jour l'eau potable à 65 millions de Français. Ce patrimoine public joue un rôle déterminant en termes de préservation de la ressource et de protection de la santé humaine, mais il souffre de nombreux dysfonctionnements. Les fuites sont nombreuses et, chaque année, 1,3 milliard de mètres cubes d'eau traités par les usines n'arrivent jamais au robinet. Soit 20 % des volumes perdus, mais payés par les consommateurs, même si c'est invisible sur les factures !

Dans le cadre de leur Opération transparence commune sur l'eau, la fondation Danielle Mitterrand France Libertés et *60 millions de consommateurs* publient le palmarès des fuites dans les grandes villes françaises. Ce classement a été établi à partir des données 2011 de la base statistique de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et des rapports annuels locaux sur le prix et la qualité du service de l'eau, ainsi que des informations directement fournies par les collectivités.

Deux préfetures sur trois n'atteignent pas l'objectif national

Le bilan parle de lui-même. Parmi les 96 préfetures (sur 101) dont les données ont pu être récupérées :

- **Deux préfetures sur trois n'atteignent pas l'objectif national** fixé par la loi Grenelle II de 2010, visant à limiter le taux de fuites à 15 % de l'eau produite.
- **Dans un quart des préfetures, le taux dépasse de fuites dépasse même les 25 %**. C'est notamment le cas, en métropole, à Digne-les-Bains (54 %), Bar-le-Duc (48 %) ou Nîmes (37 %), Tulle ou Evreux (36 %), ainsi que, dans les DOM, à Basse-Terre (55 %), Saint-Denis-de-la-Réunion (46 %) ou Fort-de-France (41 %).
- **Dans le haut du classement, on trouve 33 préfetures avec un taux variant de 4 % à 15 %**. Deux villes se hissent sur la première marche du podium : Le Mans et Rennes (4 %), devant Blois (5%), Orléans et Moulins (7%).

Plus on tarde, plus la facture sera lourde

Pour rénover canalisations et branchements, encore faut-il connaître leur état. Le décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 obligeait les services de l'eau à dresser un descriptif très détaillé de leur réseau avant le 31 décembre 2013. Or nombre d'entre eux sont en retard.

À la veille des élections municipales et de la journée mondiale de l'eau, France Libertés et *60 millions de consommateurs* s'inquiètent de l'état du réseau et de l'incapacité qu'ont de nombreuses collectivités à anticiper les travaux à venir. L'enjeu financier de la rénovation du réseau est colossal : il faudrait engager entre 1,5 et 2 milliards d'euros par an pour réaliser les travaux nécessaires partout en France, soit plus du double du rythme actuel. Et plus les élus attendent, plus la situation s'aggrave et plus grand est le risque de devoir agir dans l'urgence, endetter la collectivité et augmenter fortement la facture des usagers.

Au-delà de l'aspect économique, une question sanitaire est aussi en jeu : le vieillissement des réseaux peut aussi menacer la qualité de l'eau potable, qu'il s'agisse d'anciens branchements en plomb ou de canalisations plus récentes en PVC, susceptibles de relarguer des composés plastiques dans l'eau du robinet.

Pour une remise à plat de la politique de l'eau

Des solutions existent pourtant, permettant de concilier les nécessaires travaux de remplacement et le maintien d'un prix abordable pour le consommateur. C'est le cas en Vendée, où la mutualisation des moyens, permet d'optimiser la gestion du réseau, sans surcoût pour l'utilisateur.

À l'issue de la troisième année de leur Opération transparence commune sur l'eau, France Libertés et 60 millions de consommateurs plaident une nouvelle fois pour une remise à plat complète de la politique de l'eau. Sans vision à long terme, la situation pourrait devenir dramatique pour la pérennité du service public de l'eau en France.

EN QUELQUES CHIFFRES

- > 850 000 km de canalisations assurent la distribution de l'eau potable (hors branchements).
- > 1/3 des grandes villes ont un taux de fuite supérieur à 25 %.
- > Durée de vie moyenne d'une canalisation : 75 ans.
- > 1,5 à 2 milliards d'investissements sont nécessaires pour renouveler le réseau; de 0,7 à 0,8 milliard sont effectivement réalisés aujourd'hui.
- > Coût de remplacement d'un kilomètre de canalisation en ville : 400 000 à 800 000 €

LES TAUX DE FUTES, VILLE PAR VILLE

Le tableau ci-dessous présente les données recueillies pour 150 grandes villes françaises, pour deux indicateurs : le taux de fuites et l'indice linéaire de pertes.

Parmi les 101 préfectures, 5 n'ont pas publié leurs données et n'ont pas répondu à nos demandes : Châlons-en-Champagne, Evry, Foix, Gap et Mamoudzou (Mayotte).

Le taux de fuites

Classiquement, le taux de rendement est considéré comme un indicateur des performances de la politique de lutte contre les pertes d'un réseau de distribution. C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public, et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau.

Le taux de fuites est son corollaire : un rendement du réseau de 80% signifie que le taux de fuites s'établit à 20%. Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui dépassent un seuil maximum de taux de fuite, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée.

L'indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il représente le nombre de m³ d'eau perdus par jour et par kilomètre de canalisation.

Cet indice est complémentaire du taux de fuites.

Taux de fuites et indice linéaire de pertes (2011)

Sources : Sispea, RPOS, enquête auprès des services de eaux

[1] information moyenne pour une agglomération, communauté de communes, métropole ...

DPT du siège de la coll.	Nom collectivité	Taux de fuites	Indice linéaire de pertes
1	BOURG-EN-BRESSE	19,97	9,34
2	LAON	23,00	7,81
2	Saint-Quentin [1]	27,20	12,30
3	MOULINS	6,67	4,75
4	DIGNE-LES-BAINS	53,73	18,55
5	GAP	nc	nc
6	Antibes	18,90	22,80
6	Cannes [1]	19,00	16,00
6	NICE [1]	19,00	21,80
7	PRIVAS	21,40	6,44
8	Charleville Mezières [1]	17,70	8,90
9	FOIX	nc	nc
10	TROYES	24,98	19,41
11	CARCASSONNE	17,00	6,40
12	RODEZ	14,80	7,15
13	Marseille [1]	15,00	14,55
13	Aix en Provence [2010-CAEN	15,70	13,90
14	CAEN	15,84	8,89
15	AURILLAC [1]	26,40	nc
16	Angoulême [1]	14,92	3,34
17	LA ROCHELLE	13,47	5,71
18	BOURGES [1]	24,08	5,49
19	TULLE	36,42	7,19
2A	Ajaccio [1]	24,14	11,81
2B	BASTIA [1]	16,75	9,84
21	Dijon [1]	21,20	21,35
22	SAINT-BRIEUC [1]	14,24	5,57
23	GUERET	18,00	3,79
24	PERIGUEUX	10,50	7,30
25	BESANCON	18,30	9,40
26	VALENCE	17,40	6,80
27	EVREUX [1]	36,21	9,71
28	CHARTRES [1]	22,00	nc
29	QUIMPER	10,80	2,60
29	Brest [1]	15,20	4,60
30	NIMES [1]	37,00	30,26
31	TOULOUSE [1]	11,00	4,40
32	AUCH	24,06	5,17
33	BORDEAUX [1]	15,70	6,80
34	Montpellier [1]	19,82	23,36
34	Béziers	21,00	11,50
35	RENNES	4,30	4,60
36	Chateauroux	28,00	13,00
37	TOURS	11,00	7,30
38	GRENOBLE	19,98	28,20
39	LONS-LE-SAUNIER	20,29	10,48
40	MONT-DE-MARSAN	11,40	3,20
41	BLOIS	5,19	2,59
42	SAINT-ETIENNE	20,00	13,43
43	PUY EN VELAY [1]	31,72	7,57
44	NANTES [1]	13,90	5,84
44	Saint Nazaire [1]	5,00	2,50
45	ORLEANS	6,91	4,99
46	CAHORS	33,90	19,70
47	Agen	8,00	5,54
48	MENDE	19,95	6,10
49	Angers [1]	15,20	3,30
49	Cholet [1]	12,70	3,00
50	Saint-Lo [1]	11,96	2,02
51	CHALONS EN CHAMPAGNE [2010]	19,00	10,80
51	Reims [1]	7,87	6,47
52	CHAUMONT	27,80	9,14
53	LAVAL	11,00	5,36
54	NANCY [1]	17,03	8,79
55	BAR LE DUC [1]	48,24	16,05
56	VANNES	8,91	3,32
56	Lorient [1]	11,51	1,76
57	METZ	16,81	10,91
58	NEVERS [1]	17,80	8,21
59	LILLE [1]	18,02	7,53
59	Roubaix [1]	18,00	7,50
59	Tourcoing [1]	18,00	7,50
59	Villeneuve d'Asq [1]	18,00	7,50
59	Dunkerque [1]	6,90	1,90
60	BEAUVAIS	20,50	11,12
61	ALENÇON [1]	17,80	3,55
62	ARRAS [1]	13,42	4,14
62	Calais	16,80	14,50
63	CLERMONT-FERRAND	13,60	9,30
64	PAU	28,00	20,90
65	TARBES	29,52	17,03
66	PERPIGNAN [1]	19,57	11,73

DPT du siège de la coll.	Nom collectivité	Taux de fuites	Indice linéaire de pertes
67	STRASBOURG [1]	17,60	18,30
68	COLMAR [1]	15,74	7,97
68	Mulhouse	19,90	9,20
69	Lyon [1]	17,76	14,57
69	Venissieux [1]	17,76	14,57
69	Villeurbanne [1]	17,76	14,57
70	VESOUL	13,50	8,40
71	MACON	11,90	4,50
72	LE MANS [1]	4,22	2,78
73	CHAMBÉRY [1]	27,50	8,60
74	ANNECY [1]	26,21	14,05
75	Paris	8,30	21,40
76	ROUEN [1]	25,60	10,80
76	Le Havre [1]	26,70	nc
77	MELUN	9,82	9,79
78	VERSAILLES [1] [2012]	10,80	8,14
79	Niort [1]	20,96	5,21
80	AMIENS [1]	29,43	15,31
81	ALBI	26,73	12,16
82	MONTAUBAN	30,40	6,16
83	TOULON	22,00	21,10
83	Hyères	20,00	9,00
83	La Seyne sur Mer	21,00	11,51
84	Avignon	32,09	26,66
85	LA ROCHE-SUR-YON	8,60	2,10
86	Poitiers [1]	25,59	6,93
87	LIMOGES [1]	14,00	4,50
88	EPINAL	32,34	11,37
89	AUXERRE [1]	27,04	6,80
90	Belfort [1]	33,00	12,36
91	EVRY [1]	nc	nc
92	Nanterre [1]	12,20	13,50
92	Clichy [1]	10,35	9,48
92	Levallois-Perret [1]	10,35	9,48
92	Issy les Moulineaux [1]	10,35	9,48
92	Neuilly-sur-Seine [1]	10,35	9,48
92	Rueil Malmaison [1]	12,20	13,50
92	Courbevoie [1]	12,20	13,50
92	Antony [1]	10,35	9,48
92	Colombes [1]	12,20	13,50
93	Bobigny [1]	10,35	9,48
93	Noisy le Grand [1]	10,35	9,48
93	Epinay sur Seine [1]	10,35	9,48
93	Aubervilliers [1]	10,35	9,48
93	Drancy [1]	10,35	9,48
93	Saint-Denis [1]	10,35	9,48
93	Montreuil [1]	10,35	9,48
93	Aulnay sous Bois [1]	10,35	9,48
94	Créteil	4,70	5,90
94	Champigny sur Marne [1]	10,35	9,48
94	Ivry sur Seine [1]	10,35	9,48
94	Maison Alfort [1]	10,35	9,48
94	Saint Maur des fossés	20,73	13,10
94	Vitry sur Seine [1]	10,35	9,48
94	Villejuif [1]	10,35	9,48
95	CERGY [1]	15,30	7,22
95	Argenteuil [1]	10,35	9,48
95	Sarcelles [1]	10,35	9,48
971	Basse Terre [1]	nc	nc
972	Fort de France	41,36	44,50
973	Cayenne [1]	24,10	9,30
974	SAINTE-DENIS	44,73	54,78
	Saint Paul	nc	nc
	Saint Pierre [1]	45,3	47,4
	Saint André	nc	nc
	Le Tampon [1]	38,4	21
976	Mamoudzou [1]	nc	nc

DES SOLUTIONS EXISTENT, L'EXEMPLE POSITIF DE LA VENDÉE

Pour concilier travaux de remplacement et prix du m³ abordable, la mutualisation des moyens est souvent ce qu'il y a de plus judicieux.

C'est ainsi qu'en Vendée, la quasi-totalité du réseau est géré de façon optimale par une structure regroupant 277 des 282 communes du département.

Dans ce département, Vendée Eau, une grande structure pilotée par des élus, a été créée pour répondre à un double défi : la distribution d'une eau très souvent de surface et peu abondante et l'entretien d'un réseau de 14 000 kilomètres de canalisations.

Cette mutualisation a permis de lancer un plan ambitieux de renouvellement du réseau d'eau potable, sans augmentation du prix de l'eau. Le prix du m³ est même harmonisé, ce qui avantage les communes pauvres qui devraient sinon facturer plus aux usagers. Au fil des ans, Vendée Eau a pu rembourser son ancienne dette, remplacer tous les branchements en plomb et réduire largement ses fuites.

En 2012, le taux de fuites s'élevait à 12,5%, situant la Vendée dans les bons élèves au niveau national. Pour cela Vendée Eau opère un contrôle serré des entreprises délégataires et des régies en leur fixant constamment des objectifs.

Un exemple à suivre... Il y a encore plus de 14 000 services de production et de distribution de l'eau en France !

SUR LE SITE DE L'OPÉRATION TRANSPARENCE

Depuis 2011, le site www.prixdeleau.fr accompagne l'Opération transparence.

Outre la carte des prix de l'eau, département par département, on peut y consulter la carte des taux de renouvellement des réseaux*.

Elle a pour objectif de sensibiliser le public à la nécessité de renouveler le réseau en indiquant, au vu des investissements des 5 dernières années, le temps qu'il faudrait pour renouveler entièrement le réseau si le rythme était toujours le même.



* Plus d'informations sur cet indicateur de renouvellement :

<http://www.france-libertes.org/Methodologie.html#UxoDUYW16Hk>

MARS 2011 - MARS 2014 : RETOUR SUR TROIS ANNÉES D'ACTION POUR LA TRANSPARENCE DU SERVICE DE L'EAU

Vers des assises de l'eau

2011- 2012 : le prix de l'eau

Le **22 mars 2011**, à l'occasion de la Journée Mondiale de l'eau, la Fondation Danielle Mitterrand- France Libertés et *60 millions de consommateurs* lancent une grande enquête collaborative intitulée « **Prix de l'eau : opération transparence** ».

Cette enquête citoyenne est relayée sur une plateforme de partage d'informations et de contenus pédagogiques, **www.prixdeleau.fr**, visant à informer, sensibiliser et engager les élus et les citoyens à compléter les données publiques issues de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Le **22 mars 2012**, les **résultats de la première phase** de l'enquête révèlent que le **prix de l'eau demeure opaque et inéquitable** (factures illisibles, prix du mètre cube inversement proportionnel à la quantité d'eau consommée...).

Trois ans plus tard :

- La remise à plat de l'arrêté "facture", précisant les mentions obligatoires sur les factures, est en cours et les résultats de notre opération contribuent directement à faire évoluer la transparence pour la bonne compréhension des consommateurs.
- Nos réflexions sur la tarification du prix du service de l'eau ont permis des avancées importantes. Certaines d'entre elles ont notamment été reprises dans une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale, et visant à la mise en œuvre effective du droit à l'eau pour tous permettant de renforcer l'aide aux personnes en grande difficulté pour leur accès à l'eau et à l'assainissement.

2012-2013 : la qualité de l'eau

En juillet 2012 est lancée la **deuxième phase** de l'Opération transparence, destinée cette fois à faire la lumière sur **la qualité de l'eau en France**. La plateforme interactive permet de relayer sur une carte les informations collectées par les lanceurs d'alertes. Par ailleurs, en partenariat avec la Direction générale de la santé, l'Opération Transparence publie la première « Carte des dérogations aux normes sanitaires de l'eau potable ». Cette carte détaille les dérogations dont bénéficient les communes et qui leur permettent de délivrer une eau non conforme.

En parallèle, une analyse de la qualité d'échantillons d'eaux en bouteilles et du robinet est menée avec deux laboratoires. Présentés en mars 2013, les résultats révèlent la présence de traces de médicaments et de pesticides dans certaines d'entre eux.

En clarifiant les liens entre le grand cycle et le petit cycle de l'eau, ces résultats ont contribué à changer la perspective. Comme nous, des acteurs très différents alertent aujourd'hui sur la nécessité qui nous est faite de préserver notre ressource en eau sur le long terme avant qu'il ne soit trop tard pour agir.

À l'issue de cette deuxième phase de l'Opération transparence, France Libertés et *60 millions de Consommateurs* ont publié un « **Manifeste pour l'eau potable** ». Ils y réaffirment l'urgence de remettre à plat l'ensemble du dossier « eau potable » en France et **demandent l'organisation d'assises nationales de l'eau**. Ces assises devront réunir l'ensemble des acteurs concernés pour les inciter à effectuer l'inventaire des ouvrages de transport et de distribution d'eau, améliorer la connaissance des problématiques liées au service de l'eau en France et encourager une réflexion sur les changements de pratiques nécessaires pour diminuer les pressions sur la ressource en eau.

2013-2014 : les infrastructures

La troisième phase de l'Opération transparence, lancée le 4 juillet 2013 et dont les résultats sont dévoilés le 20 mars 2014, s'intéresse aux infrastructures, et plus précisément à **l'entretien et au renouvellement des réseaux de canalisations**.

Les résultats de cette troisième année de l'Opération transparence montrent l'écart qui existe aujourd'hui entre la conscience que nos élus ont de l'importance de leur service public de l'eau et le niveau d'engagement réel pour la préservation de son fonctionnement. Si un plan d'urgence national n'est pas proposé rapidement, nous glisserons doucement mais sûrement vers une dégradation globale de notre service public de l'eau. Les responsables des collectivités parlent d'un mur qui approche et, si nous le voyons de trop près, il sera impossible à franchir.

C'est pour aider à la prise en compte de cette urgence que nous avons sollicité le Conseil économique, social et environnemental (CESE) afin de co-organiser des assises de l'eau. Elles auraient pour objectif de vérifier à quoi sera confronté le service public de l'eau à horizon 2050 et d'anticiper les décisions nécessaires au maintien de la qualité de notre service public.

Dans les années qui viennent, il faudra du courage politique, de l'ambition territoriale et des moyens pour permettre les transformations qui permettront au service public de l'eau de trouver de l'autonomie en respectant un prix accessible à tous pour l'eau et à l'assainissement. Les assises de l'eau peuvent être le moment fédérateur de changement de logique pour passer de la politique de l'autruche à celle de l'action.

Contacts presse

France Libertés

Sophie Nunziati - 01 77 35 18 52

snunziati@agenceverte.com

60 millions de consommateurs

Anne-Juliette Reissier - 01 45 66 20 35

aj.reissier@inc60.fr